

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 796

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 58

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Après le mot :« missions », la fin du 3° de l'article L. 221-3-1 est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.